

Conformément à sa mission de contrôle, l'Autorité a fait réaliser au cours de ces dernières années plusieurs campagnes de mesures acoustiques en Région Parisienne par divers bureaux d'études indépendants.

Il est proposé ici un résumé des résultats obtenus exprimés en terme de niveaux acoustiques maximum mesurés (LAeq(1s)max : niveau maximum atteint au passage de l'avion sur une intégration temporelle d'une seconde) sur les différents sites de mesures.

Les rapports sont consultables dans leur intégralité dans les locaux de l'Autorité.

En 2004 la société ACOUPHEN-ENVIRONNEMENT réalise à la demande de l'ACNUSA 7 points de mesures.

### FRESNOY EN THELLE

Du 24/09/04 au 28/09/04 sur la commune de Fresnoy en Thelle, (cours de la Mairie) 599 évènements sonores sont codés comme étant des avions. La configuration de vent est face à l'ouest.

Le choix des points de mesures est effectué en concertation avec l'Autorité. Les appareils de mesures sont placés en extérieur de manière à être le mieux protégé des autres sources sonores locales (telles que le trafic routier...) pour faciliter le repérage acoustique du survol sur l'enregistrement sonore.

Il n'existe aucune norme de mesurage spécifique au bruit des aéronefs dans l'environnement. Aussi la méthodologie utilisée est-elle basée sur la norme NFS 31-010 et sur le « protocole de caractérisation et mesurage du bruit d'aéronefs dans l'environnement » rédigé par l'ACNUSA.

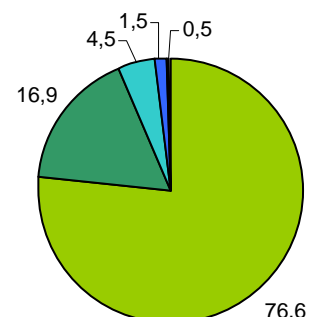
Le microphone est positionné en champ libre (loin de toute paroi réfléchissante).

La vitesse du vent doit être inférieure à 6 m/s. Il ne doit pas y avoir de précipitations.

La mesure est continue et est effectuée selon la méthode dite des LAeq court. Cette méthode stocke sur un support numérique des échantillons de niveaux sonores toutes les secondes pendant la durée totale de la mesure (quelques jours incluant un week-end).

Résultats des mesures

	24/09/04 au 28/09/04	
	nombre d'avions	%
inférieur à 55 dB(A)	459	76,6
entre 55 et 60 dB(A)	101	16,9
entre 60 et 65 dB(A)	27	4,5
Entre 65 et 70 dB(A)	9	1,5
Supérieur à 70 dB(A)	3	0,5
Total dans ces intervalles	599	100



## SAINT MARTIN DU TERTRE

Du 24/09/04 au 28/09/04 sur la commune de Saint Martin du Tertre (allée des mésanges), 872 événements sonores sont codés comme étant des avions La configuration de vent est face à l'ouest.

Le choix des points de mesures est effectué en concertation avec l'Autorité. Les appareils de mesures sont placés en extérieur de manière à être le mieux protégé des autres sources sonores locales (telles que le trafic routier...) pour faciliter le repérage acoustique du survol sur l'enregistrement sonore.

Il n'existe aucune norme de mesurage spécifique au bruit des aéronefs dans l'environnement. Aussi la méthodologie utilisée est-elle basée sur la norme NFS 31-010 et sur le « protocole de caractérisation et mesurage du bruit d'aéronefs dans l'environnement » rédigé par l'ACNUSA.

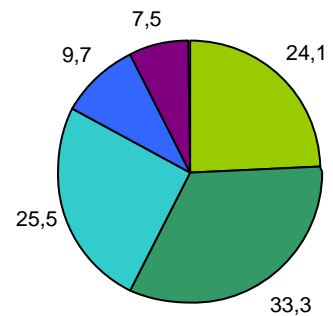
Le microphone est positionné en champ libre (loin de toute paroi réfléchissante).

La vitesse du vent doit être inférieure à 6 m/s. Il ne doit pas y avoir de précipitations.

La mesure est continue et est effectuée selon la méthode dite des LAeq court. Cette méthode stocke sur un support numérique des échantillons de niveaux sonores toutes les secondes pendant la durée totale de la mesure (quelques jours incluant un week-end).

### Résultats des mesures

	24/09/04 au 28/09/04	
	nombre d'avions	%
inférieur à 55 dB(A)	210	24,1
entre 55 et 60 dB(A)	290	33,3
entre 60 et 65 dB(A)	222	25,5
Entre 65 et 70 dB(A)	85	9,7
Supérieur à 70 dB(A)	65	7,5
Total dans ces intervalles	872	100



## EAUBONNE

Du 24/09/04 au 28/09/04 sur la commune d'Eaubonne (rue Blanche Rose), 1668 évènements sonores sont codés comme étant des avions La configuration de vent est face à l'ouest.

Le choix des points de mesures est effectué en concertation avec l'Autorité. Les appareils de mesures sont placés en extérieur de manière à être le mieux protégé des autres sources sonores locales (telles que le trafic routier...) pour faciliter le repérage acoustique du survol sur l'enregistrement sonore.

Il n'existe aucune norme de mesurage spécifique au bruit des aéronefs dans l'environnement. Aussi la méthodologie utilisée est-elle basée sur la norme NFS 31-010 et sur le « protocole de caractérisation et mesurage du bruit d'aéronefs dans l'environnement » rédigé par l'ACNUSA.

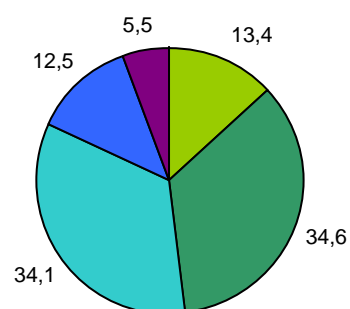
Le microphone est positionné en champ libre (loin de toute paroi réfléchissante).

La vitesse du vent doit être inférieure à 6 m/s. Il ne doit pas y avoir de précipitations.

La mesure est continue et est effectuée selon la méthode dite des LAeq court. Cette méthode stocke sur un support numérique des échantillons de niveaux sonores toutes les secondes pendant la durée totale de la mesure (quelques jours incluant un week-end).

### Résultats des mesures

	24/09/04 au 28/09/04	
	nombre d'avions	%
inférieur à 55 dB(A)	224	13,4
entre 55 et 60 dB(A)	577	34,6
entre 60 et 65 dB(A)	568	34,1
Entre 65 et 70 dB(A)	208	12,5
Supérieur à 70 dB(A)	91	5,5
Total dans ces intervalles	1668	100



## HOUILLES

Du 24/09/04 au 28/09/04 sur la commune de Houilles (rue Pierre Lamandé), 572 évènements sonores sont codés comme étant des avions. La configuration de vent est face à l'ouest.

Le choix des points de mesures est effectué en concertation avec l'Autorité. Les appareils de mesures sont placés en extérieur de manière à être le mieux protégé des autres sources sonores locales (telles que le trafic routier...) pour faciliter le repérage acoustique du survol sur l'enregistrement sonore.

Il n'existe aucune norme de mesurage spécifique au bruit des aéronefs dans l'environnement. Aussi la méthodologie utilisée est-elle basée sur la norme NFS 31-010 et sur le « protocole de caractérisation et mesurage du bruit d'aéronefs dans l'environnement » rédigé par l'ACNUSA.

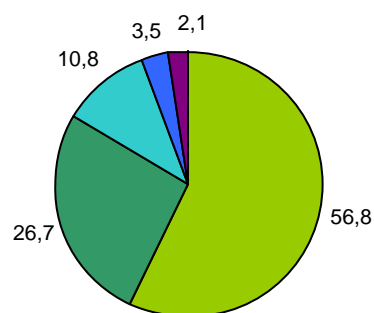
Le microphone est positionné en champ libre (loin de toute paroi réfléchissante).

La vitesse du vent doit être inférieure à 6 m/s. Il ne doit pas y avoir de précipitations.

La mesure est continue et est effectuée selon la méthode dite des LAeq court. Cette méthode stocke sur un support numérique des échantillons de niveaux sonores toutes les secondes pendant la durée totale de la mesure (quelques jours incluant un week-end).

### Résultats des mesures

	24/09/04 au 28/09/04	
	nombre d'avions	%
inférieur à 55 dB(A)	325	56,8
entre 55 et 60 dB(A)	153	26,7
entre 60 et 65 dB(A)	62	10,8
Entre 65 et 70 dB(A)	20	3,5
Supérieur à 70 dB(A)	12	2,1
Total dans ces intervalles	572	100



## EAUBONNE

Du 02/09/04 au 06/09/04 sur la commune d'Eaubonne (chaussée Jules César), 1911 évènements sonores sont codés comme étant des avions. La configuration de vent est face à l'est.

Le choix des points de mesures est effectué en concertation avec l'Autorité. Les appareils de mesures sont placés en extérieur de manière à être le mieux protégé des autres sources sonores locales (telles que le trafic routier...) pour faciliter le repérage acoustique du survol sur l'enregistrement sonore.

Il n'existe aucune norme de mesurage spécifique au bruit des aéronefs dans l'environnement. Aussi la méthodologie utilisée est-elle basée sur la norme NFS 31-010 et sur le « protocole de caractérisation et mesurage du bruit d'aéronefs dans l'environnement » rédigé par l'ACNUSA.

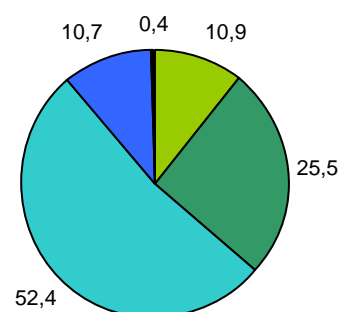
Le microphone est positionné en champ libre (loin de toute paroi réfléchissante).

La vitesse du vent doit être inférieure à 6 m/s. Il ne doit pas y avoir de précipitations.

La mesure est continue et est effectuée selon la méthode dite des LAeq court. Cette méthode stocke sur un support numérique des échantillons de niveaux sonores toutes les secondes pendant la durée totale de la mesure (quelques jours incluant un week-end).

### Résultats des mesures

	2/09/04 au 6/09/04	
	nombre d'avions	%
inférieur à 55 dB(A)	209	10,9
entre 55 et 60 dB(A)	488	25,5
entre 60 et 65 dB(A)	1002	52,4
Entre 65 et 70 dB(A)	204	10,7
Supérieur à 70 dB(A)	8	0,4
Total dans ces intervalles	1911	100



## CORMEILLES EN PARISIS

Du 02/09/04 au 06/09/04 sur la commune de Cormeilles en Parisis (rue Aristide Briand), 1519 évènements sonores sont codés comme étant des avions. La configuration de vent est face à l'est.

Le choix des points de mesures est effectué en concertation avec l'Autorité. Les appareils de mesures sont placés en extérieur de manière à être le mieux protégé des autres sources sonores locales (telles que le trafic routier...) pour faciliter le repérage acoustique du survol sur l'enregistrement sonore.

Il n'existe aucune norme de mesurage spécifique au bruit des aéronefs dans l'environnement. Aussi la méthodologie utilisée est-elle basée sur la norme NFS 31-010 et sur le « protocole de caractérisation et mesurage du bruit d'aéronefs dans l'environnement » rédigé par l'ACNUSA.

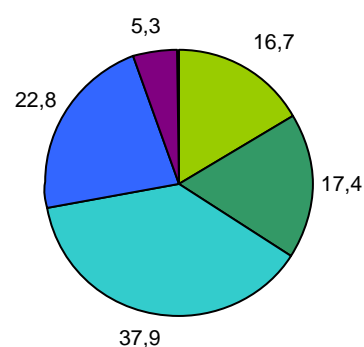
Le microphone est positionné en champ libre (loin de toute paroi réfléchissante).

La vitesse du vent doit être inférieure à 6 m/s. Il ne doit pas y avoir de précipitations.

La mesure est continue et est effectuée selon la méthode dite des LAeq court. Cette méthode stocke sur un support numérique des échantillons de niveaux sonores toutes les secondes pendant la durée totale de la mesure (quelques jours incluant un week-end).

### Résultats des mesures

	2/09/04 au 6/09/04	
	nombre d'avions	%
inférieur à 55 dB(A)	253	16,7
entre 55 et 60 dB(A)	265	17,4
entre 60 et 65 dB(A)	575	37,9
Entre 65 et 70 dB(A)	346	22,8
Supérieur à 70 dB(A)	80	5,3
Total dans ces intervalles	1519	100



## COURBEVOIE

Du 02/09/04 au 06/09/04 sur la commune de Courbevoie, (rue Timbaud) 268 évènements sonores sont codés comme étant des avions. La configuration de vent est face à l'est.

Le choix des points de mesures est effectué en concertation avec l'Autorité. Les appareils de mesures sont placés en extérieur de manière à être le mieux protégé des autres sources sonores locales (telles que le trafic routier...) pour faciliter le repérage acoustique du survol sur l'enregistrement sonore.

Il n'existe aucune norme de mesurage spécifique au bruit des aéronefs dans l'environnement. Aussi la méthodologie utilisée est-elle basée sur la norme NFS 31-010 et sur le « protocole de caractérisation et mesurage du bruit d'aéronefs dans l'environnement » rédigé par l'ACNUSA.

Le microphone est positionné en champ libre (loin de toute paroi réfléchissante).

La vitesse du vent doit être inférieure à 6 m/s. Il ne doit pas y avoir de précipitations.

La mesure est continue et est effectuée selon la méthode dite des LAeq court. Cette méthode stocke sur un support numérique des échantillons de niveaux sonores toutes les secondes pendant la durée totale de la mesure (quelques jours incluant un week-end).

Résultats des mesures

	2/09/04 au 6/09/04	
	nombre d'avions	%
inférieur à 55 dB(A)	132	49,3
entre 55 et 60 dB(A)	84	31,3
entre 60 et 65 dB(A)	36	13,4
Entre 65 et 70 dB(A)	12	4,5
Supérieur à 70 dB(A)	4	1,5
Total dans ces intervalles	268	100

